

SEANCE DU 16 DECEMBRE 2019

DELIBERATION N° 17

Nombre de
membres en
exercice : 29
Présents : 22
Votants : 29
Pour : 29

Contre: /
Abstentions : /

L'an deux mil dix-neuf, le seize décembre à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la commune de Boucau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis GONZALEZ, Maire.

Date de convocation : 10 décembre 2019

Membres présents : F. GONZALEZ, L.DARRIBEROUGE, G. LASSABE, MJ ROQUES, J.DOS SANTOS, AM BARTHE, M. EVENE, JM BAGNERES-PEDEBOSCO, JD BONNOME, J.DARRIGADE, S.PUYO, MA THEBAUD, MA POCHAT, C. DUPIN, A.VALOT, G.ELGART, MJ ESPIAUBE, J.DUBOURDIEU, JP CRESPO, C. MARTIN, JM DOURTHE, F.DUPLASSO,

Membres excusés ayant donné procuration : C.DUFOUR (pouvoir à AM BARTHE), P. ACEDO (pouvoir à L.DARRIBEROUGE), C. ORDONNES (pouvoir à J.DOS SANTOS), A. LECHEVALLIER (pouvoir à JM BAGNERES-PEDEBOSCO), G. MOSCHETTI (pouvoir à JD BONNOME), M.LORDON (pouvoir à F.GONZALEZ), C.LOUSTALET (pouvoir à JP CRESPO),

Secrétaire de séance : MJ ROQUES

Monsieur Louis DARRIBEROUGE, Adjoint, informe le Conseil Municipal qu'il a été demandé au Syndicat d'Energie des Pyrénées-Atlantiques de procéder à l'étude des travaux d'enfouissement des réseaux BT sur le CD 308 (rue Raoul Bramarie).

Monsieur le Président du Syndicat d'Energie a informé la Commune du coût estimatif des travaux à réaliser, qui ont été confiés à l'Entreprise COREBA HASPARREN.

Monsieur Louis DARRIBEROUGE précise que ces travaux feront l'objet d'une inscription au Programme d'Electrification Rurale "Article 8 (Bayonne) 2019 » et propose au Conseil Municipal d'approuver le montant de la dépense et de voter le financement de ces travaux.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé,
Après en avoir délibéré,

. **Décide** de procéder aux travaux, ci-dessus désignés et charge le Syndicat d'Energie, de l'exécution des travaux.

Objet :
Electrification rurale
- Programme
« Article 8
(Bayonne) 2019 »
Rue Raoul Bramarie
Approbation du
projet et du
financement de la
part communale -
Affaire n°19EF006

Certifié exécutoire
compte tenu du dépôt
à la Sous Préfecture
de Bayonne
le
et de la publication
le

. **Approuve** le montant des travaux et des dépenses à réaliser, se décomposant comme suit :

- montant des travaux T.T.C	404 394,02 €
- cuivre à déduire	-4 241,49 €
- assistance à maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et imprévus	39 630,42 €
- actes notariés	1 035,00 €
- frais de gestion du SDEPA	7 500,00 €
TOTAL	445 317,95 €

. **Approuve** le plan de financement prévisionnel de l'opération se décomposant comme suit :

- participation Concessionnaire	36 000,00 €
- participation Syndicat	36 000,00 €
- T.V.A. préfinancé par le SDEPA	73 504,07 €
- participation de la Commune aux travaux à financer sur emprunt par le syndicat	292 313,88 €
- participation de la Commune aux frais de gestion (fonds libres)	7 500,00 €
TOTAL	445 317,95 €

La participation définitive de la Commune sera déterminée après établissement du décompte définitif des travaux.

. **Accepte** l'éventuelle servitude à titre gratuit sur le domaine privé communal ;

Pour extrait certifié conforme
Boucau, le 17 décembre 2019
Le Maire,
Francis GONZALEZ



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 18/12/2019
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 18/12/2019